

1.6 INFORMATIQUE

2^{ème} ANNÉE

(2 heures par semaine)

La dotation horaire de l'informatique dans notre école est de 80 leçons (deux heures hebdomadaires en deuxième année).

OBJECTIFS

L'élève est amené à :

- maîtriser des outils de travail utilisables dans d'autres branches durant ses études à l'EDD et au-delà, décrire leurs possibilités et leurs limites;
- développer une stratégie rationnelle d'approche des problèmes;
- assimiler quelques éléments de "culture informatique";
- réfléchir sur quelques problèmes de société posés par les nouvelles technologies.

CONTENUS

Comme les objectifs le laissent entendre, l'enseignement de l'informatique comporte deux volets :

Généralités

- Informatique et information.
- Qu'est-ce qu'un ordinateur ?
- Possibilités et limites des machines et des programmes.
- Informatique et société : quelques aspects.
- Quelques éléments d'histoire de l'informatique.

Etude de logiciels-type

- Traitement de texte (rappels).
- Gestionnaire de bases de données.
- Tableur et graphisme.
- Autres selon les besoins ou les désirs des élèves